

Réf: Dossier N° : 53533

## AVIS DE CONSTITUTION

**SOCIETE « AGRI EVENTS MEDIA » en abrégé «A.E.M »**  
**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE CHATEAU -IMB.LA**  
**PAIX-APT 7, 13 BP 1485 ABJ 13**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Août 2018, et enregistrés au CEPICI le 27 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination:** « AGRI EVENTS MEDIA » en abrégé «A.E.M ».

**Objet:** l'édition, la publication de journaux et dérivées. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital social:** 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social:** ABIDJAN - COCODY ANGRE CHATEAU -IMB.LA PAIX-APT 7, 13 BP 1485 ABJ 13

**COGERANT:** Monsieur N'GUESSAN EVARISTE. Monsieur WOWA FULGENCE.

**RCCM:** n°CI-ABJ-2018-B-21494 du 29/08/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

**Durée:** 99 ans

**Dépôt au greffe:** n°20359 du 29/08/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

